



## Chenilles ou bois d'œuvre? Quelle utilisation privilégier pour le Tali et le Sapelli dans les forêts de la République Démocratique du Congo?

### *Policy brief*

#### Des intérêts variés pour les arbres sources de bois d'œuvre et de produits forestiers non-ligneux (PFNL)

En République Démocratique du Congo, environ 9 millions d'hectares ont été octroyés à des entreprises industrielles privées par le gouvernement pour la production durable du bois d'œuvre pouvant contribuer au développement économique du pays. Certaines des essences exploitées dans les concessions forestières hébergent des chenilles comestibles très prisées; notamment *Imbrasia oyemensis* et *Cirina forda* pour le Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*) et le Tali (*Erythrophleum suaveolens*) respectivement. Durant la période de collecte, ces chenilles contribuent à l'alimentation et aux revenus des communautés riveraines. Cependant, l'abattage de ces essences a un impact négatif sur la quantité des chenilles en raison de l'extraction ciblée de gros individus porteurs viables de ces dernières.

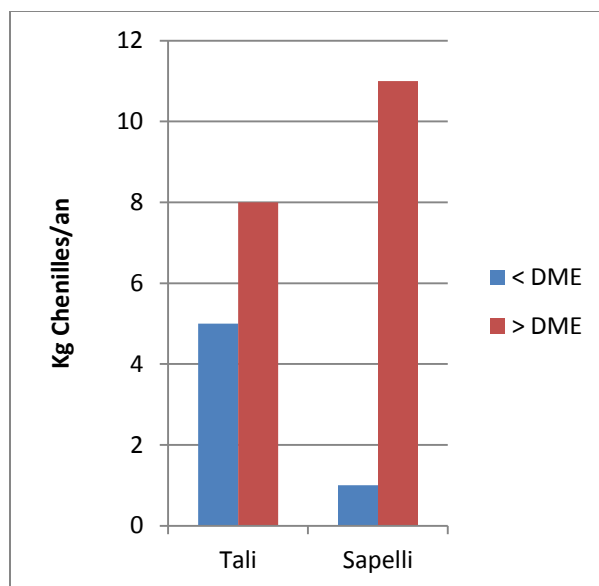
#### Les questions abordées par cette étude

1. A quel diamètre minimum les pieds de Sapelli et de Tali sont-ils porteurs de chenilles?
2. Comment les quantités de chenilles portées varient-elles avec la taille des arbres?
3. Quelle est la valeur économique après l'abattage des pieds de Tali et Sapelli par les communautés locales d'une part et par les concessionnaires d'autre part?
4. Que représente la valeur économique du bois issu d'une coupe ponctuelle par rapport à la valeur des chenilles collectées tout au long de la vie dudit arbre?

*«Le Tali et le Sapelli sont des essences à usage-multiples. À long terme, est-il plus bénéfique d'abattre les arbres ou de collecter les chenilles ? Et pour qui?»*

## Résultats principaux

- Le Tali et le Sapelli commencent à abriter les chenilles entre 22 cm et 38 cm de diamètre, respectivement. Cependant, les arbres ayant atteint le diamètre d'exploitabilité en portent de plus grande quantités.
- Les prix moyens issus de l'exploitation d'un individu de Tali et de Sapelli par les communautés sont de 12,000 FC (11 Euros) et de 15,000 FC (13 Euros) respectivement.
- Les prix moyens issus de l'exploitation d'un individu de Tali et de Sapelli par les concessionnaires sont de 2,662,000 FC (2,275 Euros) et de 3,870,000 FC (3,308 Euros) respectivement.
- Si ces mêmes Tali et Sapelli sont laissés sur pied jusqu'à une durée de vie moyenne de 214 et 191 ans, respectivement, le gain monétaire obtenu après les collectes annuelles et ventes de chenilles serait de 89,270,000 FC (76,299 Euros) pour le Tali et de 48,403,000 FC (41,370 Euros) pour le Sapelli.



Les plus grands arbres abritent de plus grandes quantités de chenilles (DME= diamètre minimum d'exploitabilité)

- L'exploitation du Tali et du Sapelli par les concessionnaires donnent, respectivement, 210 fois et 263 fois plus de revenu que leur sciage artisanal par les communautés.
- La collecte et la vente des chenilles portées par le Tali et le Sapelli durant leur vie moyenne donnent respectivement 7051 fois et 3286 fois plus de revenu que le sciage artisanal de ces essences par les communautés locales.
- La collecte et la vente des chenilles portées par le Tali et le Sapelli durant leur vie donnent aux communautés locales respectivement 34 fois et 13 fois plus de revenu que leur exploitation pour le bois d'œuvre par les concessionnaires.

## Recommandations

1. La valeur écologique et socio-économique des concessions forestières pourra s'accroître lorsque l'exploitation va tenir compte des utilisations des PFNL par les populations riveraines (les chenilles dans ce cas). Il s'agit de ne pas abattre tous les arbres au pied desquels les communautés collectent les chenilles, tenir compte de la densité des espèces utiles à la communauté avant leur exploitation et, dans la mesure du possible, prévoir une zone réservée pour la collecte des PFNL.
2. La révision du code forestier, des plans d'aménagement et des cahiers de charges doivent tenir compte de l'accès des villageois aux essences multi-usages autour du village, notamment celles qui sont aussi porteuses de chenilles.
3. Une recherche additionnelle est recommandée pour mieux comprendre la dynamique du besoin en bois d'œuvre des populations locales et prendre l'avantage des concessionnaires à exploiter le bois comparativement au sciage artisanal.

Pour plus d'information contacter : [J.Tieguhong@cgiar.org](mailto:J.Tieguhong@cgiar.org) Rédigé par Paluku Muvatsi, Julius Tieguhong, Jean-Marie Kahindo et Laura Snook. 2014

